

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	40 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Août 1875.

Chronique générale.

La question de la distribution des prix du collège Chaptal prend de grandes proportions ; il paraît qu'elle a déjà motivé une entrevue du préfet de la Seine avec le ministre de l'intérieur. Tous les journaux s'en occupent, et la plupart donnent plus ou moins complètement tort à M. Ferdinand Duval.

Devant cette insistance de la presse, dont il faudrait peut-être chercher l'explication dans la disette de nouvelles, résultat naturel des vacances de l'Assemblée, nous croyons utile de mettre quelques documents sous les yeux de nos lecteurs.

Voici d'abord, le compte rendu officiel de la délibération du conseil municipal :

« M. Prétel, au nom du conseil d'administration du collège Chaptal, dont il est le président, donne lecture d'une note priant M. le préfet de la Seine de faire connaître les motifs pour lesquels il a pris hier soir une décision interdisant la distribution des prix du collège Chaptal qui devait avoir lieu aujourd'hui. Cette mesure inattendue a fort mécontenté les familles, qui étaient venues ce matin au collège, sur la foi d'une invitation lancée par le conseil d'administration.

« M. le préfet répond qu'il s'agit là d'un acte administratif sur lequel le conseil n'a aucune appréciation à émettre.

« M. le président fait observer que le conseil est saisi du compte financier des dépenses de la Ville, et a le droit dès lors de demander des explications sur les dépenses engagées et sur les faits relatifs à ces dépenses.

« M. le préfet est prêt à fournir des éclaircissements sur les sommes dépensées ou

à dépenser, mais il répète que la détermination de la date d'une distribution de prix est un acte exclusivement de sa compétence, et que le conseil d'administration, en déterminant cette date, a excédé ses pouvoirs.

« M. Forest propose au conseil l'ordre du jour suivant :

« Le conseil,

« Regrettant la mesure inexplicable prise à l'improviste et sans égards pour les familles au sujet de la distribution des prix du collège Chaptal,

« Passe à l'ordre du jour. »

« M. le préfet n'entend pas empêcher le vote matériel de cet ordre du jour, mais il ne saurait accepter le blâme qui y est impliqué, car le conseil n'est pas, il le répète, compétent en matière d'administration. M. le préfet aura donc le regret de ne tenir aucun compte de ce blâme.

« L'ordre du jour de M. Forest est mis aux voix et adopté.

« M. le président donne lecture d'une lettre d'après laquelle les membres du conseil d'administration du collège Chaptal présents à Paris déclarent donner leur démission de ces fonctions. Cette lettre est signée de MM. Bonnet-Duverdier, Charles Loiseau, Prétel, Ernest Lefèvre, etc., etc. »

Le conseiller municipal Prétel a adressé au XIX^e Siècle la lettre suivante :

Paris, 4 août.

Monsieur,

Au budget du collège Chaptal pour l'exercice de 1875, est inscrit un crédit de 11,000 fr. destiné à couvrir les dépenses de la distribution des prix de 1875.

C'est donc la fête du travail prévue et commandée par le budget même, et d'ailleurs consacrée par un usage de trente ans, c'est-à-dire depuis la fondation de ce collège municipal.

Après les inondations du Midi, les élèves ayant exprimé le désir de consacrer cette somme de 11,000 fr. au soulagement des malheureux inondés, M. le préfet avait hautement manifesté son approbation et semblait tout disposé à en autoriser l'ex-

écution ; quand M. le ministre de l'instruction publique eut interdit cette mesure dans les lycées de l'État, M. le préfet crut devoir ne pas se mettre en contradiction avec M. le ministre, et refusa la permission demandée.

Il fallait donc, conformément à ce refus, procéder à la distribution selon l'usage établi.

Le conseil d'administration du collège Chaptal, par l'organe de son président, pria alors M. le préfet de vouloir bien présider lui-même, le 5 août, la distribution des prix du grand collège, pour laquelle distribution, l'année dernière, en séance publique et à la même époque, il avait donné d'avance rendez-vous aux élèves de Chaptal et à leurs familles.

M. le préfet répondit au président du conseil d'administration qu'il ne voulait pas présider lui-même, mais qu'il assisterait à la distribution des prix et qu'il s'entendrait dans la soirée avec le directeur de l'enseignement pour désigner un président. N'était-ce pas autoriser formellement cette solennité ?

Il fut en outre déclaré dans cet entretien que le conseil d'administration avait chargé, toujours selon la coutume, le plus ancien de ses membres, M. le docteur Loiseau, de présider la distribution des prix du petit collège, le 4 août, et M. le préfet ne fit aucune observation à ce sujet.

C'était le mercredi 23 juillet, le temps pressait, et la réponse fut rapportée à M. le directeur du collège, qui prit immédiatement ses mesures.

Tout fut préparé comme les autres années : la tente fut dressée, les banquettes et autres accessoires de ces sortes de cérémonies furent apportés au siège de l'établissement ; depuis plusieurs jours les convocations avaient été envoyées aux familles, et l'on attendait avec une certaine impatience le retour de M. le préfet, qui devait désigner le président.

M. le préfet revint le 2 août, et le 3 août, à six heures du soir, la veille du jour indiqué pour la distribution des prix du petit collège, M. le préfet, au lieu de tenir sa promesse formelle, défendit que la solennité eût lieu. Comment, à cette heure, aurait-on pu s'y prendre pour la contremander ?

Donc, ce matin, à dix heures, sept ou huit cents familles se pressaient aux portes du collège, qui sont restées closes.

Est-ce ainsi qu'il convient de traiter les personnes qui confient l'éducation de leurs enfants à la ville de Paris ? Est-ce ainsi que M. le préfet croit devoir travailler à la prospérité de notre plus grand établissement scolaire ? Est-ce ainsi qu'il respecte des usages consacrés par le temps et si chers aux élèves studieux ?

Le conseil d'administration, dont la mission est de défendre les intérêts du collège Chaptal, et qui n'a jamais fait la moindre opposition à M. le préfet, n'a pas même été consulté dans cette circonstance. Il s'est, dans tous ses actes, conformé aux usages établis, et a respecté en tous points les prérogatives de M. le préfet, qui, de son côté, a commis purement et simplement un acte de bon plaisir, blessant pour tout le monde, et cela, dans l'unique but d'affirmer une autorité que personne n'avait la volonté de contester.

Le conseil municipal, en présence de cette mesure inexplicable, a émis, dans sa séance d'aujourd'hui, un vote de désapprobation.

Le conseil d'administration de Chaptal, élu par le conseil municipal, voulant éviter tout conflit, a remis sa démission entre les mains du président du conseil municipal.

Les faits parlent assez haut, tout commentaire est inutile.

L. PRÉTEL,

Conseiller municipal, président du conseil d'administration du collège Chaptal.

La lecture de ces documents n'indique pas les motifs de la mesure prise par le préfet de la Seine. A-t-il l'intention d'interdire cette année les distributions solennelles des prix dans les établissements municipaux ? Est-ce parce que la commission administrative du collège Chaptal avait empiété sur les droits du préfet en fixant de son autorité privée le jour de la distribution et en chargeant le conseiller Loiseau de prononcer le discours d'usage ? Enfin, M. Ferdinand Duval a-t-il voulu empêcher ce conseiller, qui siège à l'extrême gauche, de faire des allusions politiques, comme il en aurait affiché l'intention ? D'après la note suivante du Français, ce serait à cette dernière explication qu'il faudrait s'arrêter :

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE HISTOIRE SANS INTRIGUE.

Ce n'était partout que fleurs et que verdure, et la terre s'était parée comme une fiancée pour le jour de la grande fête.

On était au mois de mai. Les violettes d'avril, les primevères et les pervenches étaient fanées, mais les lilas étaient fleuris ; les jacinthes et les premières roses venaient d'éclorre. Autour des jardins, l'air était embaumé. Les prairies étaient émaillées de toutes les fleurs du plus beau mois de l'année, et chaque jour le gazon vert prenait un aspect plus riant et plus varié. Le ciel et la nature, tout semblait sourire.

Et pourtant ce ciel bleu avec son soleil s'étendaient sur la demeure d'une jeune fille mourante. Les lilas et les roses de mai s'épanouissaient autour de la chambre où Malcy languissait depuis longtemps, depuis les jours glacés de décembre.

Oh ! pourquoi y a-t-il ainsi de douloureux contrastes ? Pourquoi les arbres n'étaient-ils pas dé-

pouillés de feuillage, la brise froide et le ciel voilé au-dessus de la chambre où Malcy se mourait !

Mais la nature ne peut s'associer à toutes nos joies et à toutes nos souffrances ; et tandis qu'autour de la moribonde tous les cœurs étaient brisés, tous les regards tristes, en voyant son teint pâlir et ses forces diminuer chaque jour, il y avait non loin de là des habitations joyeuses où l'on faisait les préparatifs d'une première communion ou d'un mariage.

Malcy avait langué pendant toute la longue saison d'hiver, elle n'avait pu quitter sa chambre où l'avait retenue un froid humide et pénétrant. Le médecin avait dit : plus d'espoir... Et maintenant la jeune fille était plus faible, mais, qui le croirait ! plus joyeuse ; une toux fréquente, mais presque sans douleur, avait succédé aux premiers symptômes ; et maintenant un peu de fièvre colorait ses joues et leur donnait je ne sais quel éclat trompeur ; et maintenant elle parlait de guérison, de promenades et de fêtes, elle souriait...

Connaissez-vous quelque chose qui aille le mieux au cœur pour le torturer que ces projets de bonheur et ces sourires d'une mourante ? Oh ! je sais déjà dans la vie bien des choses poignantes, mais de plus poignantes que celles-là, je n'en connais pas.

Or, un jour, la jeune fille s'était sentie plus

forte ; c'était le jour de la procession des Rogations. Elle avait quitté son lit de meilleure heure que de coutume ; elle avait voulu qu'on tressât ses cheveux blonds ; et, vêtue d'une robe simple, mais blanche comme les lis de son jardin, elle s'était approchée de la fenêtre pour voir passer le cortège des fidèles.

La tête penchée et appuyée dans sa main, les yeux fixés sur la campagne, la jeune fille à demi souriante contemplait la nature dans une sorte de ravissement. Elle rêvait ; elle rêvait au passé et aux jours de son enfance, au temps où elle jouait insouciant et naïve sous les grands chênes. Elle rêvait aussi à l'avenir, elle rêvait qu'elle était guérie et qu'elle se promenait sous les ombrages qui lui étaient familiers et dans ces prés charmants qu'apercevaient au loin ses yeux. Elle pensait à sa mère :

« O ma mère, disait-elle, ce jour-là aucune encoiffe n'empoisonnera ton bonheur. »

La pensée de sa mère la ramena aux tristesses de la réalité. « Pauvre mère ! se disait-elle, elle prie en ce moment au pied de l'autel, elle prie pour moi... » Et son limpide regard s'éleva vers le ciel et elle murmura : « Mon Dieu, rends-moi la santé et rends-lui la joie... si ce n'est pas pour moi, que ce soit pour elle... »

Mais voici la procession ; voici la croix d'argent, la bannière de pourpre à frange d'or qui brillent

dans le lointain ; voici les oriflammes brodées par la main de Malcy qui se balancent au souffle de la brise ; voici les enfants de chœur avec leurs habits éclatants, et enfin le pasteur qui s'avance suivi de son troupeau au milieu des champs verts, entre les haies d'aubépine en fleurs.

Déjà les chants pleins de fraîcheur que le vent emporte à travers les taillis et les prés arrivent aux oreilles de la jeune malade. Elle se penche et son visage devient presque radieux : dans la foule qui s'approche, elle a reconnu sa mère, sa mère dont le regard la cherche aussi à travers les arbustes et les rameaux qui encadrent la fenêtre.

A cet instant, les chants deviennent plus distincts. Malcy prie de toute la ferveur de son âme. Elle demande la santé au Dieu de la nature. Dans ces jours, l'Église prie pour que le ciel fasse luire son soleil ou verse les tièdes ondées qui raniment les plantes et les fleurs.

Malcy était une fleur languissante qui venait sur le passage de la Croix réclamer sa part de bénédictions.

La procession s'éloigne, la jeune fille prie encore. Un instant après, elle est dans les bras de sa mère qui la couvre de baisers.

« Mon enfant, comment as-tu pu rester si longtemps à la fenêtre ? tu es donc mieux aujourd'hui ? »

« Oh ! oui, ma mère ; je me trouve plus forte.

« La distribution des prix, qui devait avoir lieu au collège municipal Chaptal, a été ajournée par suite d'une décision de M. le préfet de la Seine. On assure que certains conseillers municipaux s'étaient proposés de porter dans cette solennité scolaire des préoccupations politiques, auxquelles il convient que la jeunesse surtout demeure étrangère. La commission administrative, chargée de surveiller la gestion du collège, avait chargé M. le conseiller municipal Loiseau de présider cette cérémonie. C'était un acte qui, évidemment, dépassait les limites des attributions régulières de la commission.

» Le préfet avait été tenu systématiquement à l'écart de tout ce qui se préparait. Informé de ces faits au dernier moment, M. Ferdinand Duval s'est vu forcé de faire respecter l'autorité du préfet de la Seine, qui, dans ce cas, avait été vraiment méconnue.

» Des attaques très-vives ont été dirigées ce matin par la *Republique française* contre M. Ferdinand Duval. Nous avons lieu de croire que M. le préfet de la Seine a tout simplement, dans cette circonstance, fait acte de vigilance et de fermeté, et a acquis par là un titre de plus à la confiance du gouvernement et à l'approbation des conservateurs.

» La mesure prise par le préfet de la Seine a donné lieu, dans le sein du conseil municipal, à un incident qu'on trouvera plus loin.

Si le Français est bien renseigné, M. Ferdinand Duval a eu raison d'empêcher M. le conseiller Loiseau de venir faire un cours de radicalisme aux élèves du collège Chaptal.

A propos du centième anniversaire de la naissance de l'illustre O'Connell, que l'Irlande vient de célébrer avec enthousiasme, nous lisons dans la *Gazette des campagnes* :

« ... Pour rendre la paix et la liberté à sa patrie, cet homme illustre, le plus grand de notre siècle, selon Cormenin, a été l'opposé en tout des agitateurs révolutionnaires de la France. C'est pourquoi il a réussi à régénérer son peuple, tandis que les agitateurs nous mènent de révolutions en révolutions, au 4 septembre, à la Commune — et à quoi encore? qui oserait le dire? »

» On devrait publier une vie d'O'Connell pour nos ruraux. Le contraste des œuvres de cet homme illustre avec les œuvres des sophistes et des énergumènes qui affolent les masses et poussent leur patrie aux abîmes, ferait briller à tous les yeux de véritables et nécessaires vérités dont le sens échappe totalement aux trois quarts du public qui s'imagine entendre quelque chose à la politique.

» Nous ne renonçons pas à l'idée d'essayer cette œuvre, si une plume plus alerte et plus exercée que la nôtre ne s'en charge d'abord. — *Louis Hervé.* »

LA SOCIÉTÉ SECRÈTE DE LYON.

Le tribunal correctionnel de Lyon a con-

damné à trois mois de prison et 50 fr. d'amende quatorze individus, appartenant au parti radical, pour délit d'association politique secrète. L'association se nommait la *Permanence*. Le nommé Blanchon, qui donnait l'hospitalité à ces réunions, a été condamné comme complice des délinquants.

Les organes du parti à Paris comme à Lyon soutenaient qu'il n'y avait pas de société, et que les perquisitions et arrestations opérées par les soins du préfet étaient des actes purement arbitraires. On voit que la justice a été d'un avis un peu différent.

La première chambre a rendu un arrêt par lequel elle confirme le jugement qui condamne Courbet à payer les frais de reconstruction de la colonne Vendôme.

L'affaire de M. Doncieux, préfet de Vaucluse, contre M. Guillabert, conseiller général, est revenue devant le tribunal correctionnel d'Avignon.

Il y avait grande affluence pour assister à ces débats qui sont ici l'objet de toutes les conversations.

Le tribunal a purement et simplement confirmé le premier jugement rendu par défaut. En conséquence, M. Guillabert, qui était présent, a été condamné à trois mois de prison.

On dit qu'appel ne sera pas fait de ce jugement dans la crainte que la peine ne soit augmentée par la cour de Nîmes.

On affirme d'autre part que les républicains modérés, faisant partie de la majorité du conseil général, se seraient réunis et auraient décidé que M. Guillabert siégerait à la prochaine session commençant le 16 août et que, dans le cas où la peine de l'emprisonnement serait maintenue, tous les degrés de juridiction seraient épuisés.

Ce serait alors M. Jules Grévy qui plaiderait en appel assistant M. Penchinat, et M. Valabrègue qui plaiderait en cassation.

NOUVELLES CRUES.

D'après les nouvelles reçues des stations météorologiques, il est probable que la Seine va éprouver une petite crue; sa montée, comptée à partir d'hier, atteindra environ 50 centimètres.

Une dépêche, en date du 6 août, adressée à l'Agence Havas, annonce que depuis quarante-huit heures une pluie torrentielle tombe à Lons-le-Saunier et dans les environs. Les cours d'eau ont débordé. On a des craintes sérieuses pour les environs.

Voici une autre dépêche de Bellegarde (Ain), 6 août, 4 h. 45, soir :
« Le Rhône grossit rapidement. Seyssel » est inondé entre Aix et Châtillon-de-Michaille (Ain). La voie ferrée a été interceptée par un éboulement. »

On mande de Lyon, 7 août :
« Depuis mercredi, il a plu beaucoup

ici et aux environs. La pluie a cessé ce matin.

» Le Rhône a beaucoup grossi; ses eaux couvrent complètement les bas ports. La Saône monte également.

» La batellerie prend de grandes précautions. »

Etranger.

ALLEMAGNE.

De fréquentes conférences ont lieu depuis quelque temps au ministère de la guerre, sous la présidence du général de Voigts-Rheetz, et en présence des délégués du ministre de la guerre bavarois. Il s'agit de mettre en complète harmonie les institutions militaires de la Bavière et de l'empire, et l'on étudie un règlement qui sera commun aux deux armées.

La presse danoise continue à accuser quelques officiers de la flotte allemande d'avoir, contre tous les usages et contre les traités, pris des plans sur les côtes du Danemark. Un officier de la marine danoise a publiquement démenti cette assertion, mais les journaux anti-allemands n'en tiennent aucun compte.

La *Gazette universelle de l'Allemagne du Nord* regarde les accusations des journaux danois comme des provocations, mais elle se hâte d'ajouter : « Aucun homme politique ne les voudra prendre au sérieux. »

La *Gazette de la Bourse* a publié un petit entrefilet qu'il serait bon d'afficher en gros caractères dans tous les bureaux de rédaction allemands, dans ceux, bien entendu, où l'on ne parle que sur un ton insupportable de la grandeur nouvelle de l'Allemagne.

« Le chancelier de l'Empire, dit le grave organe conservateur, vient d'adresser au gouvernement russe une note sur les aggravations arbitraires dont le commerce avec la Russie est accablé; malheureusement il n'y a aucun espoir que cette démarche soit suivie d'effet. »

Cet aveu peut se passer de commentaires.

M. de Keudell vient de passer huit jours à Varzin chez M. de Bismark. Il a, dit-on, reçu du chancelier des instructions très-détaillées et très-précises sur la nature des relations qu'il doit entretenir avec le gouvernement près duquel il est accrédité.

AUTRICHE.

Le gouvernement émettra, dans le courant du mois de septembre, un emprunt de cent millions de francs.

Une partie de cette somme est destinée à la reconstruction du matériel de guerre, et particulièrement à la construction des canons Uchatius, dont va être entièrement pourvue l'armée austro-hongroise.

ROME.

Plusieurs journaux continuent à affirmer que M^r Dupanloup aurait reçu du Vatican la promesse qu'en récompense de l'appui décisif qu'il a donné à la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, il serait nommé cardinal au prochain consistoire.

Le Vatican n'a jamais songé à élever M^r Dupanloup au cardinalat.

Sur la demande de la France, le nombre des cardinaux français sera complété en septembre ou en décembre, mais c'est l'archevêque de Rennes qui sera élevé à cette dignité.

HERZEGOVINE.

Une dépêche de Constantinople assure, comme plusieurs télégrammes de provenance autrichienne l'ont annoncé ces jours derniers, que les insurgés ont eu le dessous dans deux engagements.

Cette nouvelle, dont nous n'avons aucune raison de contester l'exactitude, laisse à la situation toute sa gravité, s'il est vrai, comme on l'affirme d'autre part, que les insurgés se renforcent dans la montagne, et malgré la volonté exprimée par le prince de Montenegro de maintenir une stricte neutralité, plusieurs bandes de Monténégrins armés, conduites par leurs capitaines Zimonic, Aleych et Petrovich, ont réussi à franchir la frontière de l'Herzégovine, pour rejoindre les insurgés de Popovopolje.

Le gouvernement autrichien n'a pas cessé, lui-même, de concevoir des appréhensions, puisqu'il a dirigé, on le prétend du moins, des forces considérables sur les frontières de l'Herzégovine.

A Vienne, on se montre très-préoccupé de l'arrivée inattendue du prince Milan de Serbie. On ne saurait, en effet, s'empêcher d'attribuer une grande importance à ce voyage, entrepris dans les circonstances où se trouve en ce moment la Serbie; car ce pays est en proie à une agitation des plus vives, occasionnée tout à la fois par l'insurrection de l'Herzégovine et par les élections générales qui vont avoir lieu.

Le parti de l'Omladina, qui a pour devise : *Guerre aux Turcs*, a vu son influence, déjà considérable, s'accroître rapidement par le seul fait du mouvement de l'Herzégovine, et si l'insurrection continue à tenir la campagne, si elle vient à remporter quelques succès, elle pourrait trouver bientôt dans la Skoupchtina un puissant auxiliaire.

Le *Journal des Débats*, tout en espérant que l'ordre finira par triompher en Turquie, juge opportun de faire connaître les forces que le Montenegro, la Serbie et la Roumanie pourraient opposer à la Sublime-Porte. 240,000 hommes, c'est un bel effectif.

Mais ces trois principautés venaient à se branler, l'insurrection éclaterait dans toute l'étendue de la Turquie d'Europe. Il se produirait en Grèce un élan irrésistible, et la Turquie, attaquée au Nord, au Sud, au Centre et partout, se trouverait dans le plus grand danger qu'elle ait jamais couru, avec ses 486,000 hommes, obligée de faire face à toutes les difficultés en Europe et en Asie.

Elle peut tirer, il est vrai, des renforts

J'ai senti que tu priais pour moi. »

Madame M. sourit, mais une larme brilla dans son regard.

« Bientôt je serai guérie, continua Malcy. A la Fête-Dieu, je chanterai avec les jeunes filles du village. »

Madame M. ne contredit point sa fille; elle eût craint de douter ainsi du ciel et de briser les dernières espérances de sa chère enfant, espérances qu'elle partageait elle-même, malgré ses angoisses; une mère espère toujours...

La jeune fille suivit longtemps des yeux la brillante bannière qui semblait glisser au-dessus des buissons. Quand elle l'eût vue disparaître derrière les grands peupliers, elle se leva chancelante et alla s'asseoir devant son piano, son cher passe-temps d'autrefois, depuis longtemps, hélas! silencieux et délaissé. Un instant sa main blanche flotta sur le clavier et en tira des accords harmonieux, mais faibles et plaintifs comme la voix du vent dans les roseaux. Puis elle s'arrêta, sa tête s'inclina doucement, toutes les roses de ses joues pâlirent et elle s'affaissa sur elle-même sans avoir pu prononcer une parole.

Madame M. courut toute tremblante auprès de sa fille et la couvrit de ses larmes.

« Mon Dieu, disait-elle, moi qui me laissais aller à l'espérance!... »

Quelques minutes plus tard, couchée sur ce lit

qu'elle avait quitté si heureuse le matin, Malcy rouvrait les yeux et trouvait encore de douces paroles pour consoler sa mère. « Je chanterai, disait-elle, je te l'ai dit, le jour de la Fête-Dieu. »

Les jours suivants ressemblèrent aux semaines qui venaient de s'écouler. La maladie semblait persister sans qu'aucun nouveau symptôme vint faire concevoir de nouvelles alarmes. Chaque matin faisait éclore de nouvelles fleurs, chaque soir les voyait se faner, et Malcy languissait toujours et chacun répétait : « Elle mourra avant la chute des feuilles d'automne. »

Cependant la grande Fête-Dieu, la plus radieuse de nos fêtes, approchait. Déjà l'on préparait les reposoirs; tout le village était dans une pieuse agitation, les enfants couraient dans les bois et au bord des ruisseaux et revenaient apportant des monceaux de mousse, de lierre et de feuillage, les jeunes filles tressaient de longues guirlandes et brodaient des oriflammes aux éclatantes couleurs. Malcy souffrait dans son cœur si enthousiaste pour les choses de Dieu; elle souffrait de ne pouvoir prêter le concours de ses mains aux splendeurs de la fête, elle qui l'année précédente avait dirigé les travaux de ses compagnes. Comme un adoucissement à sa peine, le pasteur du village, dans sa bienveillance pour la pauvre malade, avait voulu qu'un reposoir fût dressé en face de sa fenêtre, afin qu'elle eût la consolation de donner

ses conseils et de recevoir la bénédiction, cette bénédiction qui, pour elle, serait peut-être la dernière.

Enfin voici le jour béni, voici la Fête-Dieu. Le reposoir est prêt, les guirlandes, les banderoles rouges et blanches, les bannières, les oriflammes flottent au vent, l'autel est paré, les chandeliers d'argent, le tabernacle doré rayonnent sous les herbeaux de feuillage; l'air est limpide, le ciel bleu comme le jour de la procession des Rogations. Malcy est prête, son cœur bat d'espérance, son regard rayonne de joie et de foi. Et pourtant elle est faible, sa taille se penche et fléchit comme le roseau de la rive. Sa mère, sa pauvre mère, pleine d'espoir aussi, mais pourtant moins confiante, voudrait la retenir, mais elle n'ose dans la crainte de paraître se défier de Dieu.

Bientôt on entend la voix de la cloche argentine; la procession est en marche, elle se déploie, elle s'avance et enfin elle entre dans les rues gracieusement pavées, la voici.

Malcy descend pâle et blanche comme un lys, appuyée sur le bras de sa mère, chancelante, mais radieuse. La foule s'écarte sur son passage. On la contemple avec émotion, dans le regard des pauvres il y a de la joie et de la reconnaissance; Malcy pour eux était si bonne et si généreuse! Dans le regard de tous il y a de la surprise et de la compassion. « Comme elle est pâle! » disent les uns. « On

dirait une fiancée, » disent les autres. « Oui, répond une autre voix plus sourde et plus voilée, mais d'une fiancée à la mort. » La jeune malade n'entendit point cette parole, mais quand elle fut parvenue à son oreille, son cœur n'eût pas été troublé, il débordait d'espérance.

Malcy et sa mère s'agenouillèrent en face du rustique autel et de l'ostensoir. Nul ne sait combien ardente fut leur prière, mais les anges la recueillaient et la portaient au Dieu de l'Eucharistie au milieu des nuages d'encens.

Un moment avant la bénédiction, un chœur de jeunes filles chanta un hymne au Dieu du tabernacle, et tout à coup, au milieu des voies pures des jeunes villageoises, on entendit une voix plus vibrante et plus exercée qui répétait : *Da robur, fer auxilium.*

C'était Malcy qui chantait comme autrefois, heureuse et suppliante, oubliant ses longs mois de souffrance et d'épreuve au pied de celui qui a dit :

« Venez à moi, vous qui souffrez. »

Quand la foule se fut inclinée sous la pluie d'or des effeuillées et sous la bénédiction de Dieu, quand le cortège reprit sa marche sur la poussière jonchée de fleurs, Malcy se leva pour suivre la procession. Sa mère voulait la retenir, tant elle redoutait pour elle ce surcroît de fatigue, mais la jeune fille l'entraînait doucement et elle se rendit ainsi jusqu'à l'église, jusqu'à la place où elle avait murmuré ses

des Etats tributaires de l'Afrique; mais il serait difficile de dire jusqu'à quel point elle devrait compter, par exemple, sur le khédive. Ce puissant vassal prendrait son temps, il interrogerait tous les vents de l'horizon, et, si les choses prenaient, pour le sultan, une tournure fâcheuse, sait-on quelle résolution on arrêterait sur les bords du Nil?

Une grosse nouvelle est arrivée, mais nous ne disons pas qu'elle se confirmera. Les insurgés auraient cerné complètement la ville de Trébigne, la plus importante de la province, après Mostar.

On dément, d'autre part, l'ordre qui, assure-t-on, avait été donné à plusieurs régiments autrichiens de se rendre sur la frontière.

Quant au voyage du prince Milan de Serbie, qui a donné lieu à tant de commentaires dans la presse autrichienne, et auquel on attachait une grande importance politique, il se compliquait d'un élément qui permet de l'envisager aujourd'hui sous un aspect tout à fait nouveau.

Le prince, qui est majeur depuis 1872, vient de se fiancer avec une jeune fille, nièce d'un prince moldave, et qui possède une grande fortune.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Programme des Fêtes

QUI AURONT LIEU A SAUMUR LES 21, 22, 23 ET 24 AOUT 1875.

Samedi 21 août, à 8 h. 1/2 du soir.

Grande Fête de nuit: RETRAITE AUX FLAMBREAUX par la Musique et la Compagnie des Sapeurs-Pompiers; EMBRASEMENT des principales rues et places de la ville.

Dimanche. Départ place de la Gare; pont Napoleon, rue Nationale, pont Cessart, place de la Bi-lange, rues Saint-Nicolas, Beaurepaire, d'Orléans, Bodin, du Petit-Versailles, du Portail-Louis, place de la Bi-lange et rue de la Comédie.

Dimanche 22 août.

A 1 heure 1/2: COURSES DE CHEVAUX sur l'hippodrome de Varrains-Chacé.—Six prix seront courus, savoir:

- 1° Course plate (militaire), un objet d'art;
- 2° Prix des Haras, 2,000 fr.;
- 3° Prix de la Société d'encouragement, 2,000 fr.;
- 4° Course de haies (militaire), un objet d'art;
- 5° Prix du chemin de fer, 1,000 fr.;
- 6° Steeple-chase militaire, un objet d'art.

Au soir: CONCERT MILITAIRE dans le Square.

A 8 heures: REPRÉSENTATION AU THÉÂTRE par des artistes de Paris, sous la direction de M. Marck.

Lundi 23 août.

A 3 heures précises: GRAND CARROUSEL donné par l'Ecole de cavalerie.—MUSIQUE DU 32^e DE LIGNE. Les tribunes de la ville ont été considérablement augmentées.

A 8 heures 1/2: FEU D'ARTIFICE avec intermèdes de feu variés, décor, bouquet; embrasement de la rive droite de la Loire, du pont Cessart au Marronnier.

MORCEAUX D'HARMONIE dans le Square.

REPRÉSENTATION AU THÉÂTRE, avec un entr'acte suffisant pour permettre au public d'assister au feu d'artifice.

premières prières, ses prières d'enfance. Son visage était empreint d'une joie calme comme le bonheur, et, par instant, en serrant le bras de sa mère, elle murmurait: « Je suis guérie. »

Elle revint le soir aux yeux de la foule émerveillée; elle revint pâle et faible encore, mais le lendemain la toux devint moins violente, la fièvre disparut, et quelques semaines plus tard Malcy se promenait dans les grands parcs et les sentiers fleuris; elle portait comme autrefois ses aumônes et ses consolations sous les toits de chaume et dans les chaumières désolées, et les pauvres disaient: « Elle était si bonne! Dieu n'a pas voulu nous la ravir. »

Le récit qui précède n'est que l'imitation (nous craignons qu'on ne dise la contrefaçon) d'une histoire charmante qu'il nous souvient d'avoir lue dans notre enfance. Nous aurions voulu la reproduire littéralement, le lecteur y eût gagné; mais le volume n'est pas entre nos mains et nous n'avons pu que raconter telle qu'elle était restée gravée dans nos souvenirs.

(Messager d'Indre-et-Loire.)

A. LEROUX.

Mardi 24 août.

A 1 heure 1/2: COURSES DE CHEVAUX. — Voici la liste des prix qui seront courus:

- 1° Course plate (militaire), un objet d'art;
- 2° Prix de Saumur, 3,000 fr.;
- 3° Course de haies (militaire), un objet d'art;
- 4° Steeple-chase militaire, un objet d'art;
- 5° Prix du Conseil général, 2,000 fr.

Au soir: ECLAIRAGE A GIORNO du Square; ACEN-SION d'un ballon montgolfière.

A 8 heures: Dernière REPRÉSENTATION THÉÂTRALE par des artistes de Paris.

A l'occasion de ces fêtes, les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et de la Vendée feront délivrer, les 22, 23 et 24 août, au départ de Nantes, Tours, Chinon, Bressuire et Poitiers, ainsi qu'à toutes les gares et stations comprises entre ces points et Saumur, des billets aller et retour avec réduction de 40 0/0 sur les prix ordinaires.

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ concernant la circulation aux abords et dans le chemin conduisant à l'Hippodrome, pendant les courses des 22 et 24 août 1875.

Le Maire de la ville de Saumur, Considérant que les travaux que fait exécuter la Compagnie du chemin de fer de Poitiers à Saumur, dans la traverse du chemin de grande communication n° 50, ont notablement diminué la largeur de ce chemin;

Que le pont établi au-dessus de la voie ferrée et les rampes des deux côtés ne sont pas encore dans un état de viabilité convenable pour le passage des voitures et ne peuvent servir qu'aux piétons et aux chevaux de selle;

Que l'affluence des voitures, des chevaux et des piétons que doivent occasionner, sur ce point, les courses qui auront lieu les 22 et 24 de ce mois, oblige l'administration à prescrire des mesures pour éviter l'encombrement et maintenir un ordre rigoureux dans le passage des voitures se dirigeant vers les courses ou en revenant;

ARRÊTÉ:
Art. 1^{er}.—Toutes les voitures dirigées du côté du chemin des courses ou en revenant, seront mises à l'allure du pas, dans toute la longueur des remblais ou des fouilles qui rétrécissent le chemin n° 50, à l'endroit désigné pour le passage du chemin de fer.

Art. 2.—Les voitures passeront par file, les unes après les autres et dans l'ordre où elles arriveront, sans pouvoir dépasser les premières.

Art. 3.—Quand une voiture sera déjà engagée dans le passage, d'un côté, il sera interdit d'en faire avancer d'autres, de l'autre côté, jusqu'à ce que la première soit sortie du passage. A cet effet, les voitures arrêtées dans cette circonstance devront se tenir à 10 mètres de l'entrée du passage, suivant les indications qui seront données aux conducteurs par les agents de surveillance.

Art. 4.—Les piétons et les cavaliers ne pourront circuler que par les rampes et le pont, ou par la levée de peinture qui vient du Pont-Fouchard, toutes les précautions étant prises pour éviter l'encombrement et assurer la sécurité des passants.

Art. 5.—Le commissaire de police est chargé d'assurer l'observation rigoureuse du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} août 1875.

Le Maire,
LECOY.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 8 août 1875.

Versements de 70 déposants (10 nouveaux), 8,450 fr.

Remboursements, 5,143 fr. 17 c.

APPEL DE LA CLASSE 1867.

Tous les hommes appartenant à la classe de 1867 seront appelés du 3 au 30 septembre prochain, chacun dans leur régiment respectif, non pas pour tenir garnison, ainsi que le prétend un journal du matin, mais pour être exercés, comme les régiments ordinaires dont il font partie, suivant les indications qui leur ont été données, il y a quelques mois, par la gendarmerie.

Contrairement à l'assertion de certains journaux, ce n'est pas là un essai de mobilisation, mais l'application pure et simple de la loi du recrutement du 27 juillet, qui porte (art. 43) que les hommes de la réserve de l'armée active sont assujettis, pendant le temps de la réserve, à prendre part à deux manœuvres. La durée de ces manœuvres ne peut pas dépasser quatre semaines.

MILLIE-CHRISTINE.

Le grand Cirque américain, sous la direction de M. Smith, doit donner deux représentations à Saumur.

Ce Cirque était samedi et hier dimanche à Angers; il est parti ce matin pour Saint-Mathurin, et arrivera demain mardi en notre ville.

C'est dans ce Cirque que paraîtra la célèbre merveille du monde: Millie-Christine, la femme à deux têtes, à quatre jambes et à un seul corps.

OUVERTURE DE LA CHASSE.

Deux-Sèvres: le vendredi 27 août.

Vendée: le dimanche 5 septembre.

Il est question d'un recensement qui va se faire le mois prochain dans toutes les villes et communes de France, pour connaître le nombre d'étrangers qui y résident, leur nationalité et leurs moyens d'existence.

LA FLECHE. — Jeudi dernier, M. le général de division de Lartigue a commencé l'inspection générale du Prytanée militaire. Grâce à la bienveillante protection du ministre de la guerre, et surtout à l'incessante activité de son excellent directeur, le général Bertrand, ce bel établissement a repris toute son ancienne importance.

Ses splendides bâtiments, où se retrouve à chaque pas la trace de leur royal fondateur, Henri IV, ont été remis à neuf par une intelligente restauration. Un manège, installé avec un soin tout particulier, est venu s'ajouter à cette immense construction où, jadis, tous les enfants de la noblesse des provinces recevaient leur instruction militaire.

Aujourd'hui, 400 fils de militaires viennent s'y préparer pour Saint-Cyr, et le nombre toujours croissant des candidats reçus chaque année témoigne de la bonne direction donnée à ces études toutes spéciales.

Le carrousel, donné par de tout jeunes gens qui comptent à peine quelques mois de manège, a vivement intéressé un public nombreux et sympathique. Le général inspecteur ne leur a pas ménagé ses chaleureuses félicitations.

Dans la nuit de mardi à mercredi, Gaudin, propriétaire à la Rouillerie, commune de Ligné, arrondissement de Chinon, s'est levé dans un accès de délire où de folie furieuse et est allé, armé d'une fourche, à la porte de Rodière, son voisin, menaçant de le tuer lui et sa femme parce que, disait-il, la femme Rodière lui avait jeté un sort. Ses cris et le tapage qu'il faisait ont jeté l'épouvante dans tout le village. Plusieurs personnes se sont alors approchées de lui et sont parvenues à le désarmer et à le ramener à sa maison.

Gaudin était un homme d'un caractère calme et jouissait de l'estime générale. On attribue son accès de démence soit au chagrin dont il a été frappé à la suite de la mort de sa fille qu'il vient de perdre, soit à une insolation; il avait travaillé à moissonner pendant toute la journée de mardi.

Ce qui ferait croire que cette attaque n'est qu'un accès de délire, c'est que Gaudin a été pris d'une violente fièvre qui met sa vie en danger.

Le sieur Verron, cultivateur à Ligné, a été mordu ces jours derniers par une vipère. Le venin s'est répandu avec une rapidité effrayante et a provoqué de violents vomissements. Cependant le médecin appelé auprès du malade est parvenu à combattre le mal et espère obtenir la guérison.

Faits divers.

DEUX NAUFRAGES.

Nous avons déjà parlé de deux catastrophes qui ont eu lieu au commencement de la semaine dernière. Voici les nouveaux détails qui nous sont donnés par le *Journal de Saint-Malo* et l'*Indépendance bretonne*.

Premier naufrage; cinq victimes. — MM. les abbés Doné, Chatté, Cavan et Le Cornec, et M. l'abbé Le Goff, séminariste, s'embarquèrent dimanche, dans l'après-midi, au Port-Béni, sur le bateau de plaisance de M. l'abbé Chatté. Ce bateau venait de Tréguier, conduit par un marin qui resta à bord. Le frère de M. Doné est vicaire à l'île de Bréhat, où le pardon avait lieu dimanche; c'était en vue de lui faire l'agréable surprise d'une visite que les infortunées victimes de la catastrophe se mirent en mer. Ils naviguaient depuis déjà quelque temps, quand, au lieu de doubler le sillou du Talbot, ils se décidèrent, pour abrégier le parcours, à traverser le Trou-d'Elain, passage plein de récifs. A peine entré dans ces eaux, le bateau fut dressé vers un rocher qui fut évité une première fois à force de rames, mais bientôt il toucha et chavira.

M. l'abbé Doné, qui ne savait pas nager, s'écria: « Tout est fini, mon Dieu, pardonnez-nous! » M. Le Cornec se débarrassa de sa douillette et se jeta à la nage. L'abbé Le Goff imita cet exemple. Pendant quelques instants, l'abbé Le Goff aperçut M. Le Cornec qui nageait auprès de lui et il distingua, accroché au mât du bateau, M. l'abbé Ca-

van qui bénissait ses malheureux amis cramponnés comme lui au mât et prononçait les paroles sacramentelles de l'absolution.

Ensuite, il ne vit plus rien, mais il crut entendre encore l'abbé Cavan. Ce n'était pas des cris de détresse, mais des paroles d'encouragement.

Après plus d'une heure d'efforts inutiles pour revenir à la Roche-Moisie, il se dirigea vers la Roche-Buaz, mais les crampes le prirent; dans ce moment suprême, il fit un vœu à Notre-Dame-de-Bon-Secours de Guingamp. Sentant ses forces renaître, il put se rapprocher de la Roche-Buaz, mais les crampes paralysaient encore ses mouvements. Il renouela son vœu, et cet acte de foi fut couronné de succès. L'abbé Le Goff put enfin aborder miraculeusement sur le rocher où il perdit connaissance.

Deux heures plus tard, des pêcheurs le ramenaient à terre. De ses malheureux compagnons, le corps du patron seul a été retrouvé, et a été inhumé à Tréguier, ainsi que nous l'avons dit.

Second naufrage; six victimes. — Une horrible catastrophe vient de frapper au cœur de nombreuses familles. Dans la journée de lundi, six personnes: M. Galéri, de Saint-Servan; M. James, avocat à Lorient; M. Mattei, qui tient le café du Commerce; M. Salvi; le jeune Paulin, âgé de 14 ans, le fils Toury, faisaient une partie de pêche à la crevette en vue de Saint-Lunaire. Ils étaient gais, heureux; leurs familles attendaient tranquillement leur retour. Quel danger si près de terre!

La pêche terminée, on met à la voile; la mer mugissait, le vent poussait la marée. Il était 4 heures du soir.

La manœuvre du bateau devenait de plus en plus difficile, les lames se succédaient sans interruption, manœuvres et terribles.

Une fausse manœuvre a lieu. Le bateau présente le flanc. Une vague monstrueuse arrive, s'abat sur le bateau et l'engloutit. Les six malheureux sont entraînés au fond de l'abîme. Le drame ne dura que quelques instants, en face d'un bateau de plaisance monté par le maire de Saint-Lunaire et quelques dames; drame épouvantable!

On vit tous ces corps s'agiter un instant à la surface des eaux, on entendit les cris navrants de l'enfant réclamant sa mère, on assista aux efforts de ces infortunés cherchant à se disputer la mort. Mais le drame eut la durée d'un éclair, et les efforts courageux du maire de Saint-Lunaire ne purent arracher à la mer qu'une seule victime, le jeune Toury, aujourd'hui presque fou de désespoir.

On a retrouvé M. Galéri accroché à une rame et surnageant bien qu'asphyxié. On croit à une congestion cérébrale. Trois victimes sont retrouvées.

Les rapports et bilans des grandes sociétés sont présentés de tous côtés aux actionnaires. Les uns accusent des déficits, d'autres des bénéfices plus ou moins importants.

Parmi les plus prospères, nous remarquons le rapport de la Compagnie de l'Extrait de Viande Liebig dont le bénéfice dépasse deux millions et demi de francs.

La réussite de cette Compagnie provient de la perfection et de la régularité de ses produits qui partout ont obtenu aux expositions internationales les plus hautes récompenses.

A Vienne, cet Extrait de Viande et le lait conservé suisse ont seuls parmi les produits alimentaires été distingués par le Grand Diplôme d'honneur. Partout les commissions des expositions ont d'abord voulu se rendre compte de l'origine vraie de l'Extrait et elles se sont assurées qu'il est bien véritablement du bouillon de bœuf fait dans les conditions de perfection les plus recommandables.

Dernières Nouvelles.

L'Agence Havas communique la dépêche télégraphique suivante:

Lyon, 8 août.

Le Rhône continuait de grossir hier soir; mais ce matin il a commencé à décroître et il a baissé de 20 centimètres. Tout danger semble écarté.

Les nouvelles reçues de la Savoie et de la vallée du Rhône faisaient craindre hier matin, sur certains points, des débordements. On signale également des crues dans la Haute-Loire.

Pour les articles non signés: P. GODET.

GRAND MUSÉE D'ANATOMIE
d'anthropologie et d'histoire naturelle
(D^r J. DE GRONINGUE).

L'exposition de cette belle Galerie scientifique aura lieu pendant quelques jours seulement. M. de Groningue s'est attaché à choisir pour son musée les pièces offrant le plus d'intérêt, soit au point de vue de la science, soit au point de vue artistique, afin de rendre compréhensible à toutes les classes de la société la magnifique organisation dont se compose la machine humaine.

Le Musée contient plus de 900 pièces et sujets. Le Musée est visible de 10 heures du matin à 10 heures du soir, pour les hommes seulement ayant vingt ans révolus.

Prix d'entrée : 1 fr. — Militaires non gradés, 50 c.

M. L. de Viel-Castel, de l'Académie française, vient de publier, chez les éditeurs Michel Lévy, le tome XVII de son *Histoire de la Restauration* qui a, comme on sait, mérité à l'auteur le grand prix Gobert.

Dans ce nouveau volume sont racontés et appréciés les événements politiques qui marquèrent les années 1826 et 1827 : La formation de la Société Aide-toi ; la mort de Manuel, dont les obsèques donnèrent lieu à une éclatante manifestation de l'opinion publique ; la dissolution de la Chambre et les nouvelles élections libérales ; les troubles de Paris, la formation du ministère Martignac, la bataille de Navarin et le vote d'une loi relative au régime de la presse périodique.

C'est l'époque des luttes ardentes à la tribune et dans la presse. On est en pleine recrudescence d'idées libérales, et l'étude de cette période est à la fois pleine d'intérêt et féconde en enseignements.

LA PATRIE (35^{me} année), toujours sûrement et rapidement informée, publie les Cours de CLOTURE DU JOUR des MARCHÉS DE PARIS et des télégr. du Havre, Liverpool, New-York, etc., donnant les derniers prix des COTONS, FARINES, métaux, etc. — 12, rue du Croissant. — 16 fr. par trimestre. (Primes gratuites : MÉMOIRES DE M. GUIZOT, — *l'Univers illustré*, — *Partitions de musiques*. — *Choix de volumes*, etc.)

8^e année.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque numéro :
4 fr. Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.
4 fr. par AN
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
1 fort volume in-8°
PARIS — 7, rue Lafayette. 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES
SUR LA VIE HUMAINE

Autorisée par ordonnance royale du 21 juin 1829
15, rue de la Banque, 15, Paris.

Capital de garantie et fonds placés :
TRENTE-HUIT MILLIONS DE FRANCS

ASSURANCES DE CAPITAL
Payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers.

ASSURANCES MIXTES
Profitant aux ayant-droit de l'assuré, s'il meurt, ou à lui-même, s'il vit à une époque déterminée.

PARTICIPATION
Des assurés dans les bénéfices à raison de CINQUANTE POUR CENT.

DOTS POUR LES ENFANTS
Dont le capital fixé d'avance est payable à un âge donné.

RENTES VIAGÈRES
Immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
Avec un capital de garantie distinct de QUINZE MILLIONS.

La Compagnie est représentée, à SAUMUR, par M. HUMET.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

L'EAU-DENTIFRICE du D^r J.-V. BOUASSAÏN l'haleine, tonifie les gencives et assure d'une façon absolue la conservation des dents. Récompenses aux expositions de Paris 1867, Havre 1868, Vienne 1873. — Dépôt chez tous les parfumeurs de France et de l'Étranger.
Un article nouveau : LES PERLES J.-V. BOUASSAÏN, aromatisées, pour fumeurs, se recommandent par des qualités très-supérieures aux grains de cachou, ou articles similaires. — se trouve dans tous les débits de tabac. — Envoi franco d'un échantillon contre 7 fr. 50 (pour une seule boîte) nière, 90 c.), adressés à MM. V. ACHARD et C^o, seuls propriétaires des produits du D^r J.-V. BOUASSAÏN à Paris, 44, rue des Petites-Ecuries.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.
Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 —
7 — 35 — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures 30 minutes du matin.
10 — 45 —
6 — 50 — du soir.
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 AOUT 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . .	66	90	» 50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	742	50	» » »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	667	50	» » »
4 1/2 % jouiss. septembre. . .	97	45	» » »	Crédit Mobilier. . .	190	»	» 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	620	»	» 5
5 % jouiss. novembre. . .	105	15	» 25	Crédit Foncier d'Autriche. . .	355	»	» » »	Société autrichienne, j. janv. . .	628	75	» 1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	» » »	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	332	50	» 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	225	»	» » »	Est, jouissance nov. . .	580	»	» » »	Orléans. . .	313	»	» » »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	486	25	» » »	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	960	»	» » »	Paris-Lyon-Méditerranée. . .	310	50	» » »
— 1865, 4 %	495	»	» » »	Midi, jouissance juillet. . .	697	50	» » »	Est. . .	310	»	» » »
— 1869, 3 %	342	50	» 4 50	Nord, jouissance juillet. . .	1175	»	» 5	Nord. . .	317	»	» » »
— 1871, 3 %	320	»	» 25	Orléans, jouissance octobre. . .	990	»	» » »	Ouest. . .	309	»	» » »
— 1875, 4 %	472	23	» 1	Ouest, jouissance juillet, 65.	620	»	» 50	Midi. . .	309	»	» » »
Banque de France, j. juillet. . .	3865	»	» 5	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	» » »	Deux-Charentes. . .	285	»	» » »
Comptoir d'escompte, j. août.	691	25	» 1 25	Compagnie parisienne du Gaz.	997	50	» » »	Vendée. . .	235	»	» » »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	492	50	» 2 50	Société Immobilière, j. janv. . .	30	»	» 25	Canal de Suez. . .	520	»	» » »
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325.	»	» » »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	270	»	» » »				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	905	»	» 7 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 3 mai 1875).
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 01 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, omnibus.
4 — 19 — — express.
7 — 23 — — omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 28 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 40.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,
Le dimanche 29 août 1875, à une heure après midi,
En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,

LES IMMEUBLES
Ci-après désignés,
Situés commune de Villebernier.
1^o Une maison et ouche, contenant 55 ares, situés au canton de la Grand'Rue ;
2^o Et 52 ares 3 centiares de terre, au même lieu ;
Le tout dépendant de la succession de M. François Bouché-Richard.
Facilités de paiement.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. Bouché, maître d'hôtel, à la Boule-d'Or, rue Daillé, à Saumur. (379)

A CÉDER
Pour cause de santé.
UN
MAGASIN DE FERBLANTERIE BIEN ACHALANDÉ,
Situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Blois.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
LES
CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.
Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins ; le tout attenant aux caves.
S'adresser à M. DE LAFRÉGOLIÈRE, à Saint-Florent. (128)

A VENDRE
UN Foudre
D'une contenance d'environ trenté-deux barriques.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
Sise à Noyant, canton de Gennez,
Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue de l'Échelle.
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

A VENDRE
UN CHIEN COUCHANT
DE TRÈS-BONNE RACE.
Agé de quinze mois.
S'adresser à M. DINAN, fermier à Montarlier, commune de Vivy.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Sauces et pour Assaisonnements
4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN GROS : 50, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

L'EAU DE SUEZ

APPAREILS CONTINUS
POUR LA FABRICATION
DES BOISSONS GAZEUSES
de toutes espèces
Eaux de Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux
Gazéification des Bières et Cidres.
DIPLOME D'HONNEUR
Médaille d'Or, Grande Médaille d'Or et Médaille de Progrès 1872-1873



J. HERMANN-LACHAPPELLE
144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.
Envoi franco des prospectus détaillés.
Envoi franco du Guide du Fabricant des Boissons gazeuses, publié et estampillé par Hermann-Lachapelle, contre 5 fr.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.
La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 5 fr. d^e pour les départements 4 fr.

VACCINE DE LA BOUCHE DENTS
supprime instantanément LES MAUX DE

MÉDICAMENTS LES PLUS EN RENOM
CANCER Guérison par un traitement interne et spécifique, sans opération chirurgicale, plus de sang répandu, pas de récidive. Des milliers d'observations de guérisons en justifient la supériorité. Brochure in-8, 3^e édition par le docteur de BRUC, Prix 2 fr. 45 franco, chez A. Delahaye, libraire, Paris.
HERNIES Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en huit jours, sans bandages, par le spécifique anti-hernique de Fleury, pharmacien au Mans (Sarthe). Traitement complet pour adulte, 50 fr.; pour enfant, 30 fr. Ecrire franco.
MALADIES CHRONIQUES Traité du docteur S. Thompson, le Hippocrate de l'Amérique. Chacun peut se traiter soi-même dans plus de 200 maladies, jusqu'ici incurables. Guérison certaine. Prix : 1 fr. 20 franco, chez A. Delahaye, libraire, Paris.
ÉCOULEMENTS Guérison radicale. — 30 ans de succès par capsules et injection HOUILLE

ENCRE JAPONAISE
La seule donnant des Copies parfaites, un mois même après l'écriture.
ENCRE MODERNE
Noire en écrivant et restant toujours limpide.
N. ANTOINE et FILS, PARIS
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS, FRANCE ET ÉTRANGER

L'ILLUSTRATION DE LA MODE
ET
TOILETTE DE PARIS
Rue de Verneuil, 22, à Paris.
LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE
Paraissant une fois par mois, composé de 10 toiles au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, etc. de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.
PRIX D'ABONNEMENTS
Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.
Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.
La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de Souscriptions pour moins d'une année.
Saumur, imprimerie de P. GODET.